



HYDREAULYS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi 11 avril 2023 à 18h le Comité d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

OBJET : 2023/12 - PARTICIPATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE AUX DEPENSES D'HYDREAULYS GEMAPI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Sont présents :

CA VGP : Jacques ALEXIS, Jean-Philippe LUCE, Violaine CHARPENTIER (suppléante de Benoît RIBERT), Claude JORIO, Marc TOURELLE, Isidro DANTAS (suppléant de Sonia BRAU), François DARCHIS, Xavier GUITTON, Richard LEJEUNE, Arnaud HOURDIN

CA SBGS : Isabelle DE TONQUEDEC

Saint-Nom-la-Bretèche : Gérard PARFAIT

CC Gally Mauldre : Laurent RICHARD, Jerome COTIGNY, Christian BEZARD

CC Cœur d'Yvelines : Catherine LANEN

EPT GPSO : Jacques BISSON, Isabelle DORISON, Françoise BREUX (suppléante de Francis MENET)

CA SQY : Eva ROUSSEL, Catherine BASTONI, Françoise BEAULIEU, Aurélien PERROT, Housseem DHAOUADI, Christian GRANDE

Absents excusés : Alain SANSON (suppléant de Richard RIVAUD), Pascal THEVENOT, Gwilherm POULLENNEC, Jean-Philippe OLIER, Eric MARTIN, Grégoire DE LA RONCIERE, Pierre CHEVALIER, Olivier AFONSO, Henri-Pierre LERSTEAU, Gilbert REYNAUD, Isabelle SATRE, Brigitte BOUCHET, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Roger ADELAIDE

Ont donné pouvoir : François-Gilles CHATELUS à François DARCHIS, Pascale FLAMANT à Jacques BISSON, Jean-Baptiste HAMONIC à Eva ROUSSEL, Frédéric PELEGRIN à Catherine BASTONI

Date de la convocation : 04 avril 2023

Secrétaire de séance : Gérard PARFAIT

Date d'affichage électronique : 19 avril 2023

Nombre de membres : En exercice : 43 Présents : 25 Votants : 29

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux. Le recours gracieux doit être déposé avant le 19/04/2023.

la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20230411-DEL202312-DE
Date de transmission pour le 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Délibération 2023/12

OBJET : Participation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale aux dépenses d'HYDREAULYS GEMAPI au titre de l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat HYDREAULYS,

Considérant les dépenses d'HYDREAULYS GEMAPI au titre de l'année 2023,

Considérant que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts d'HYDREAULYS, les ressources du syndicat sont constituées de participations des membres adhérents déterminées suivant une clé de répartition librement arrêtée par délibération n° 2023-11 pour la compétence GEMAPI,

Considérant qu'au regard des dépenses d'HYDREAULYS au titre de l'année 2023 pour la compétence GEMAPI, les participations dont la quotité est fixée par le tableau ci-après doivent être mises en recouvrement auprès des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, membres d'HYDREAULYS pour la compétence GEMAPI,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE les participations intercommunales énumérées dans le tableau ci-après :

	Répartition en %	Participation
CA Versailles Grand Parc	78%	414 000 €
CA Saint-Quentin-en-Yvelines	13%	69 000 €
CC Gally-Mauldre	7%	37 154 €
CC Cœur d'Yvelines	2%	10 615 €
TOTAL	100%	530 769 €

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour mettre ces sommes en recouvrement pour l'année 2023.

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 11 avril 2023**

Le Président

Marc TOURELLE



Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20230411-DEL202312-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023